

# Guide de saisie pour une demande de bourse d'enseignement supérieur et/ou de logement en résidence universitaire: LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT ( DSE )

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, connectez-vous sur le portail de la vie étudiante ([www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)) et faites une simulation. Des lycéens non boursiers peuvent le devenir dans le supérieur (les critères d'attribution ne sont pas les mêmes).

**PREMIERE DEMANDE** (pour les lycéens):

- Saisissez votre demande sur le portail de la vie étudiante [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) entre le 15/01 et le 31/05/2017. **Attention à bien respecter ces dates.** Les demandes postérieures au 31/05 ne sont pas assurées de participer au tour d'affectation au logement de la mi-juin.
- Formulez vos 4 vœux d'étude dans les académies de votre choix (au total, vous pouvez effectuer 4 vœux dans des académies différentes) et vos vœux de logement correspondants : vous avez accès à la liste de toutes les résidences situées à proximité du lieu d'études choisi (fiches descriptives sur les sites des CROUS de chaque académie; rubrique «nos logements»). **A préparer avant la connexion.**

**PIECES NECESSAIRES A LA CONNEXION:**

- **Une adresse mail fiable et régulièrement consultée.** Attention, toutes les demandes et informations sur votre dossier vous seront transmises uniquement par mail. Pensez donc à consulter régulièrement votre boîte.
- Votre numéro INE (pour les lycéens de terminales): il figure sur l'imprimé de confirmation d'inscription au bac.
- L'avis d'imposition ou non-imposition 2016 qui se rapporte aux revenus perçus en 2015 par vos parents : saisir les montants du revenu brut global et du revenu fiscal de référence.
- Un **RIB récent au nom du candidat boursier (compte courant obligatoire)**: saisir l'IBAN.

**APRES VOTRE SAISIE:**

- Attention à bien aller jusqu'au dernier écran, après les numéros INE et code de connexion et cliquer sur « Enregistrer » pour que votre saisie soit bien validée. Noter soigneusement et conservez le mot de passe choisi.
- Un courriel de confirmation de dépôt de demande bourse/logement vous est alors envoyé. Le dossier vous sera transmis par courrier électronique sous 48h.
- **Imprimez le dossier, vérifiez les informations saisies, les corriger de façon manuscrite si nécessaire.** Joindre l'ensemble des documents demandés et adressez votre dossier complet et signé sous huit jours, au CROUS (en conserver une copie): Centre de numérisation du Crous de Grenoble/ TSA 34011/ 59901 LILLE CEDEX 9
- Après instruction de votre dossier, une notification conditionnelle vous sera envoyée par mail (à imprimer et à conserver). Vous devrez la fournir lors de votre inscription dans le supérieur.

**A NOTER:**

En cas de changements notables et durables intervenus dans votre situation, celle de votre famille (chômage, surendettement, décès,...), après le dépôt du DSE et au cours de l'année 2017/18, vous pouvez faire une demande de révision de bourse, par courrier au CROUS, en joignant les justificatifs et la notification conditionnelle reçue (**bien noter votre INE sur chaque document**).